



centre national
de la chanson des
variétés et du jazz

centre
national
de la musique

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

EDITO



année 2019 restera comme une année charnière dans l'histoire de la politique publique de la musique. Après que Françoise Nyssen, ministre de la culture au début du quinquennat, a relancé le projet de création d'une « maison commune de la musique » lors du Printemps de Bourges 2018, le Parlement a adopté à l'automne 2019 une proposition de loi issue de la mission des députés Emilie Cariou et Pascal Bois. Quarante ans après le projet imaginé par Marcel Landowski, la loi du 30 octobre 2019, soutenue par le ministre de la culture Franck Riester, a ainsi donné naissance au CNM, établissement public à caractère industriel et commercial. Avant la fin de l'année 2019, en à peine deux mois, le décret statutaire de l'établissement, la composition de son Conseil d'administration et la désignation du président ont ensuite été publiés au Journal officiel. Grâce à une mission de préfiguration et au travail remarquable de Madame Catherine Ruggeri, le nouvel établissement a pu, dès le 1^{er} janvier 2020, assumer sans rupture les nombreuses et importantes missions que le législateur lui a confiées.

Par-delà les actes juridiques, cette création tant attendue est aussi le résultat de la mobilisation de tous les acteurs de la filière musicale dans leur grande diversité, issus de la musique enregistrée ou du spectacle vivant, du secteur privé ou public, parisiens ou acteurs de régions, organismes de gestion collective, syndicats et organisations professionnelles, représentants des artistes comme des employeurs, associations partenaires...

Concernant l'activité du CNV dans sa dernière année d'existence, il faut souligner un retour à un niveau normal de perception de la taxe sur les spectacles musicaux et de variété, après une année 2018 marquée par la mise en place de nouveaux outils informatiques. Du côté de la redistribution – c'est-à-dire l'activité de versement des aides-, le nombre de structures ayant bénéficié d'un soutien financier (fonds d'urgence, droit de tirage, aides sélectives et aides territoriales) a progressé de 5%, pour un total de 35,5 millions d'euros.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'engagement sans faille de l'équipe du CNV auprès des acteurs de la filière, ainsi que sa capacité d'adaptation aux nouveaux enjeux de l'établissement (sécurité des salles, égalité femmes/hommes, présence sur les territoires, évolution des outils de travail etc).

Une ombre portée obscurcit la présentation de ce rapport d'activité pour l'année 2019. Toute la filière musicale du pays est bouleversée par la crise sanitaire qui a stoppé net les concerts, les tournées, les enregistrements. Les professionnels du spectacle vivant de musique et de variétés en particulier ont été, et sont encore à l'heure où ces lignes sont écrites, les premiers impactés. Pour certains, ils ont perdu toute activité. L'Etat, comme le jeune Centre national de la musique, ont répondu présents pour être à leurs côtés, notamment par des aides d'urgence mises en place dans des délais records. La relance, que chacun espère la plus rapide possible, demandera un engagement renouvelé, dont le rapport d'activité 2020, le premier du CNM, rendra compte dans quelques mois.

A la lumière de cette crise sans précédent, l'utilité d'une maison commune enfin construite est renforcée, pour soutenir les professionnels et imaginer ensemble de nouvelles opportunités pour demain.

Jean-Philippe Thiellay
Président du Centre national de la musique





CHIFFRES CLEFS

PERCEPTION

**Facturations nettes
de taxe fiscale**

35,7M€
+12% vs. 2018

**Nombre de
représentations
facturées**

74 056
-6% vs. 2018

**Nombre de
redevables**

3 136
+6% vs. 2018

ACTIVITES DE SOUTIEN FINANCIER

Montants octroyés et structures soutenues en 2019 et évolution en % // 2018

	2019	
	MONTANTS VERSES	STRUCTURES
TOTAL AIDES	35 520 748 €	1 149
	3%	5%
Fonds d'urgence / Fonds d'intervention	1 959 820 €	227
	-33%	0%
Aides CNV	33 560 928 €	1 067
	7%	5%
dont Aides nationales	31 086 348 €	963
	9%	3%
droit de tirage	19 327 605 €	642
	15%	5%
aides non remboursables	10 646 743 €	548
	2%	1%
aides remboursables	1 092 000 €	49
	-6%	-17%
aides non financières	20 000 €	4
	-47%	-50%
dont Aides territoriales	2 474 580 €	152
	-20%	19%
dont régions	1 249 200 €	126
	15%	29%
dont convention Paris	1 225 380 €	26
	-39%	-13%



2019 : UNE ANNEE DE PREFIGURATION

Préparer la création du futur établissement

Le projet de création d'un Centre national de la musique a été formalisé en 2011 dans un rapport intitulé *Création musicale et diversité à l'ère numérique*, co-rédigé par Franck Riester, Didier Selles, Alain Chamfort, Daniel Colling et Marc Thonon. En 2018, faisant suite à la remise par Roch Olivier-Maistre, président de chambre à la Cour des comptes, d'un rapport intitulé *Rassembler la musique pour un centre national*, la ministre de la culture, Françoise NYSSSEN, annonce lors du Festival du Printemps de Bourges 2018 la création d'une mission de préfiguration et commande un rapport qui sera confié à Pascal Bois, député de l'Oise, et à Emilie Cariou, députée de la Meuse.

La mission a pour but :

- d'évaluer les besoins de la filière musicale nécessitant un renforcement de l'intervention publique ;
- de définir le périmètre des missions et les possibilités de regroupement avec d'autres organismes du secteur ;
- de proposer des modalités de financement ;
- de recommander des modalités de gouvernances et d'organisation accordant une place prépondérante à l'Etat.

La mission rend son rapport au Premier Ministre au mois de novembre de la même année. Il contient une proposition de projet de loi, soumise par la suite à la commission des affaires culturelles, qui l'adopte.

Suite à ces travaux, la création du Centre national de la musique, prévue pour le 1^{er} janvier 2020, a nécessité en 2019 de franchir des étapes législatives pour donner au nouvel établissement le cadre juridique et les moyens nécessaires à son fonctionnement.

La loi du 30 octobre 2019, qui crée le CNM, nouvel établissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat, précise que la construction se fera en 2 étapes : bascule au 1^{er} janvier 2020 des activités du Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz (CNV), puis dissolution et fusion de quatre associations amenées à le rejoindre dans le courant de l'année 2020 : Bureau Export, Calif, FCM et Irma.

Création du Centre national de la musique - dates clefs

Avril 2018 : annonce par la ministre de la Culture François NISSEN, en visite au Printemps de Bourges, de la création d'un Centre national de la musique et lancement d'une mission de préfiguration.

Novembre 2018 : remise du rapport de la mission de préfiguration Bois-Cariou au Premier Ministre contenant la proposition de loi pour la création d'un Centre national de la musique.

Mars 2019 : création du comité opérationnel présidé par Mme Catherine Ruggeri.

Avril 2019 : adoption par la commission des affaires culturelles du projet de proposition de loi pour la création du Centre national de la musique

Octobre 2019 : adoption par le parlement de la loi 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique

Décembre 2019 : publication du décret relatif à la création du Centre national de la musique

1er janvier 2020 : création du Centre national de la musique, qui remplace le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV)

Alimenter les travaux de préfiguration

Les travaux de création du Centre national de la musique ont débuté par des concertations avec les différents représentants de la filière de la musique et des variétés. Dès le lancement de la mission de préfiguration, le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) a été sollicité pour dresser un premier diagnostic des programmes de soutien, alimenter les réflexions du comité de pilotage et du comité de pilotage élargi, participer aux réunions et coordonner certains travaux ou groupes de travail.

La première étape a été de réaliser un état des lieux exhaustif des programmes de soutien du CNV mais également des structures amenées à le rejoindre. Un travail important de classification a été conduit afin de répertorier et catégoriser les programmes en fonction de leur typologie, de leur champ d'intervention, de la forme des aides distribuées, du corpus de critères d'instruction (recevabilité, éligibilité, etc.). Ce diagnostic a permis d'identifier les besoins en termes de soutien aux activités du secteur ainsi qu'en termes de connaissance à approfondir sur les conditions d'exercice des professionnels et la répartition de la valeur au sein de la filière.

Le Centre de ressources et les services de la redistribution du CNV ont été fortement sollicités dans le cadre de ces travaux liminaires, afin de remonter et traiter les données clefs contenues dans les dossiers de demandes, d'affiliation ou de déclaration de spectacles. Ces travaux ont également été réalisés par les structures amenées à rejoindre l'établissement et consolidés par le CNV.

Impliquer les représentants de la filière et les collaborateurs des 5 structures

2019 a été une année charnière pour le CNV avec un double objectif : organiser la transition vers le futur CNM, en interne comme en externe, tout en maintenant un niveau et une qualité d'accompagnement des porteurs de projets équivalent aux années précédentes et en garantissant un niveau de perception de la taxe suffisant.

1 - Définir les missions, la gouvernance et le budget 2020 du Centre national de la musique.

Un comité de pilotage élargi avec l'ensemble des organisations représentatives de la musique et des variétés s'est réuni tout au long de l'année pour avancer sur les questions stratégiques liées à la création de l'établissement.

Au quatrième trimestre 2019, une première session de concertation a été organisée à travers la tenue de 6 ateliers spécifiques métiers, constitués en moyenne d'une vingtaine de professionnels sur les thématiques suivantes :

Production spectacle vivant ;

- Diffusion musique enregistrée ;
- Création ;
- Production phonographique ;
- Diffusion spectacle vivant ;
- 360°;
- Edition.

Ces réunions ont permis de préciser les fondements du futur système de redistribution, elles se poursuivront en 2020 pour finaliser le détail des dispositifs. Par la suite, les instances de

l'établissement, sur proposition des commissions se prononceront régulièrement pour les évaluer et faire évoluer.

2 – Engager les travaux au sein des 5 structures et réunir les équipes

La réunion des 5 structures au sein du CNM constitue un volet important du processus de création du nouvel établissement. Il s'agit d'établir un diagnostic en dressant un état des lieux des compétences disponibles et à acquérir, mais également de réunir les structures sur le plan social, comptable, fiscal, juridique et de construire un outil et des méthodes de travail communs.

Afin d'avancer sur les aspects liés aux ressources humaines, le comité de pilotage, en lien avec le Ministère de la culture, s'est adjoint les services du cabinet de conseil CapGemini afin d'être accompagné dans la gestion de ce dossier stratégique. Les premiers entretiens et ateliers se sont déroulés dès le mois de septembre 2019. La plupart d'entre eux se poursuivront en 2020.

Mise en place de dispositions transitoires : garantir une continuité de l'activité en 2020

En fin d'année, le CNV a communiqué auprès de ses affiliés pour les informer des mesures transitoires appliquées à partir du 1er janvier 2020. La bascule des activités de l'établissement s'est déroulée de manière transparente pour les utilisateurs du CNV, sans modification de leurs conditions d'accès aux aides ou de déclaration des spectacles.



2019 – UNE ANNEE AUX COTES DES PROFESSIONNELS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Maintenir une présence au contact des professionnels

L'action du CNV est rythmée tout au long de l'année par des évènements sur l'ensemble du territoire. Ces temps forts de rencontre et d'échange sont indispensables à la circulation de l'information entre l'établissement et les professionnels, particulièrement dans le cadre de la préfiguration du CNM.

En 2019, les équipes ont ainsi maintenu un rythme équivalent à 2018 avec une centaine de déplacements sur l'ensemble du territoire pour divers motifs : suivi d'un projet pour un dossier de commission, intervention auprès de professionnels, participation aux grands temps forts de la profession, réunions de concertation territoriales dans le cadre des contrats de filière.

Le Printemps de Bourges, les Francofolies, le festival OFF d'Avignon, le MaMA et les TransMusicales ont été, comme chaque année, parmi les déplacements les plus importants et concentrant le plus de professionnels :

- **Le Printemps de Bourges**, qui ouvre traditionnellement la saison des festivals, a été en 2019 une première occasion de matérialiser la future création du CNM. Au moyen de l'organisation d'un speed meeting dans l'espace professionnel du festival, les structures ont ainsi pu répondre aux questions des porteurs de projets, les informer

sur les conditions de la fusion de leur organisation et de la poursuite de leur activité de soutien.

- **Les Francofolies et le Festival Avignon OFF** font également l'objet d'une présence renforcée de l'équipe. Dans le cadre d'une subvention accordée par la commission Festivals (2), le CNV soutient en particulier le Café Pollen, espace professionnel qui propose des rencontres professionnelles et temps conviviaux. Le Festival Avignon Off est un des festivals les plus riches en termes de nombre de spectacles. Ce festival présente majoritairement des productions théâtrales mais la présence du CNV y est cependant nécessaire pour souligner son soutien aux spectacles de variétés. En effet, un nombre important de spectacle présentés entrent dans le champ du CNV et l'établissement soutient chaque année une trentaine de spectacles.
- **Le MaMA** au mois d'octobre est devenu en quelques années un évènement clé pour le secteur. Chaque année le comité des programmes statue sur le partenariat avec cet acteur devenu incontournable pour les professionnels des musiques actuelles. Au-delà des rencontres et de la présence de l'équipe, ce partenariat stratégique permet aux affiliés du CNV de bénéficier de tarifs préférentiels.
- **Les TransMusicales** est un des plus importants festivals de la fin de l'année. Comme pour le Printemps de Bourges, la large place faite aux à l'émergence et à la découverte attire un nombre de professionnels important qui profitent du festival se rencontrer et se structurer.

Poursuivre les partenariats stratégiques

Les dossiers instruits en comité des programmes sont pour les instances du CNV un enjeu stratégique : promouvoir les bonnes pratiques en termes de prévention sonore, soutenir la diffusion à l'international, la ressource au niveau national et l'exposition de la musique dans les médias et notamment à la télévision :

- Agi-Son : l'importance de la prévention sonore 80K€ (+14%vs 2018)
- Bureau Export : soutenir la diffusion à l'export 400K€ (+14%vs 2018)
- Irma : le centre de ressource des musiques actuelles 32K€ (= vs 2018)
- MaMA : le marché des musiques actuelles, devenu un des évènements majeurs de la profession 90K€ (= vs 2018)
- Victoires de la musique : exposer la musique à la télévision 70K€ (= vs 2018)

Partenariats avec les collectivités territoriales

En 2019, le CNV a poursuivi sa politique de partenariats avec les collectivités territoriales, en association avec les Directions régionales des affaires culturelles. Une région a fait l'objet de la signature d'un contrat de filière : Haut-de-France, 7 autres régions ont fait l'objet d'ouverture appels à projets tout au long de l'année dans le cadre de partenariats déjà engagés. Chaque convention est signée par la Direction des affaires culturelles de la région concernée, le CNV et la région.

- 2019-2020 : contrat de filière musiques actuelles en région Hauts de France
- 2017-2019 : convention de partenariat en région Bretagne

- 2018-2019 : convention de partenariat pour la préfiguration d'un contrat de filière en région Centre-Val de Loire
- 2019 : convention de partenariat en région Grand-Est
- 2018-2021 : contrat de filière musiques actuelles et variétés en région Normandie
- 2017 -2019 : contrat de filière musiques actuelles et variétés en région Nouvelle-Aquitaine
- 2018 – 2021 : contrats de filière musiques actuelles en région Occitanie
- 2018 – 2021 : contrats de filière musiques actuelles en région Pays de la Loire
- 2017-2019 : convention triennale économique artistique et culturelle en région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur



LES CHANTIERS STRATEGIQUES EN 2019

Fin du cycle de réforme des programmes d'aides

2019, à la suite d'un cycle de 3 ans, est la première année d'application pleine de la réforme des programmes d'aides. L'aboutissement de ce chantier qui a nécessité de passer en revue l'ensemble des dispositifs, leurs conditions d'accès et critères d'éligibilité a permis une harmonisation des modalités d'instruction et des critères les rendant plus lisibles auprès des utilisateurs. Organisé autour des trois piliers du développement durable cette réforme vise à progressivement prendre en compte les démarches engagées par les porteurs de projets pour limiter l'impact de leur activité sur l'environnement, pour favoriser l'emploi et les ressources locales avec un axe particulièrement développé sur le sujet de l'égalité Femme-Homme.

Pour accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre de pratiques plus responsables et équitables, le CNV a mis à disposition sur son site internet des fiches ressources sur le sujet des bonnes pratiques professionnelles dont une spécifique sur l'égalité Femme-Homme.

La refonte du système d'information

Pour le CNV, tout comme le futur CNM, le traitement des données, la transversalité des outils de travail en interne, la mise à disposition d'interfaces utilisateurs sont une des garanties d'efficacité de l'établissement. La refonte du système d'information est un vaste chantier, qui a déjà posé ses premières briques avec la mise en production des interfaces de saisie et de gestion des déclarations de spectacle, de saisie des dossiers de demandes d'aide, de gestion des commissions et des instances. La 3^{ème} phase de ce chantier développée sur 2019 a pour objectif de finaliser l'Extranet, c'est-à-dire l'environnement mis à la disposition de l'utilisateur lui permettant de suivre l'ensemble de ses dossiers ou sujet au sein de l'établissement.

Cette bascule a permis une optimisation des process et de l'organisation interne de l'établissement.



LA TAXE EN 2019

Des conditions de perception retrouvées

1- Gestion des déclarations de taxe et activités contentieuses et précontentieuses

Après une année 2018 marquée par la mise en production d'un nouvel outil de gestion et la suspension durant une partie de l'année de l'activité précontentieuse (forte réduction du nombre de rappels avant mise en demeure et mises en demeure à l'attention des redevables en retard ou en situation de non déclaration de taxe fiscale pour des représentations identifiées), l'année 2019 présente un niveau d'activité comparable à celui de 2017 avec près de 8 600 appels à déclaration émis (nouvelle procédure remplaçant les rappels avant mise en demeure) et plus de 7 200 mises en demeure adressées. La mise en œuvre d'un « Plan taxe » au 2^{ème} trimestre a contribué à faire remonter le nombre de factures émises (Avis de somme à payer) à près de 25 000 pour une facturation brute de 36,5M€. Le montant des avis de réduction et de non-recouvrement, de l'ordre de 800K€ est aussi proche de celui observé en 2017. Le montant des facturations nettes atteint 35,7M€ soit 12% de plus qu'en 2018.

2- Des facturations nettes qui attestent du dynamisme du secteur

Les facturations nettes de 2019 s'élevant à 35,7M€ correspondent à un peu plus de 74 000 représentations déclarées par 3 136 structures différentes. Après la nette baisse observée en 2018 par rapport à 2017, le nombre de déclarants s'est légèrement accru en 2019 (+6%). Et tandis que le nombre de représentations facturées s'est légèrement réduit (-6%), la facturation nette a tout de même fortement progressé (+12%).

En 2019, 26% des représentations facturées au cours de l'année l'ont été au titre des années antérieures pour 20% des montants facturés, soit une part inférieure à celle observée en 2018 (respectivement 31% et 24%).

Gestion courante de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés						
	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	moy / an 2005-2019
Gestion des déclarations						
Nombre d'Avis de Somme à Payer émis (ASP)	25 851	22 096	24 612	-15%	11%	5%
Nombre d'Avis De Réduction émis (ADR - Avoirs)	1 090	898	1 153	-18%	28%	5%
Avis de non recouvrement taxe fiscale*						
En nombre d'avis émis	1 286	874	605	-32%	-31%	-3%
En montant	35 328 €	24 526 €	17 513 €	-31%	-29%	-2%
* La taxe est non recouvrée auprès des redevables ayant déclaré moins de 80 euros de taxe / an						
Gestion des séances non déclarées						
	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	moy / an 2005-2019
Nombre de Rappels Avant Mise en demeure (RAM)	8 669	3 907	8 589	-55%	120%	10%
Nombre de Mises En Demeure (MED)	6 534	2 667	7 225	-59%	171%	14%
Nombre d'ASP émis suite RAM/MED	4 458	ND	ND			
Montant taxe générée suite contentieux RAM/MED	4 163 009 €	ND	ND			

Gestion des impayés						
	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	moy / an 2005-2019
<u>Lettres rappel - majorations 10 %</u>						
En nombre	1 031	1 212	1 198	18%	-1%	4%
En montant	118 086 €	188 337 €	202 371 €	59%	7%	9%
<u>Titres émis suite lettres rappel</u>						
En nombre	1 191	1 124	985	-6%	-12%	18%
En montant	1 206 968 €	1 351 014 €	1 571 561 €	12%	16%	27%
Nombre d'échéanciers mis en place	31	48	19	55%	-60%	6%
Montants total des échéanciers	447 684 €	1 202 585 €	385 152 €	169%	-68%	18%
Chiffres clés de la taxe : facturations par année civile (hors majorations)						
	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	moy / an 2005-2019
Facturation brute : avis de somme à payer (ASP) émis au cours de l'année	33 715 831 €	32 980 522 €	36 523 152 €	-2%	11%	8%
Avis de réduction (ADR) et de non recouvrement (ANR) émis correspondants aux ASP de l'année	-894 327 €	-1 104 415 €	-781 357 €	23%	-29%	5%
Facturation nette : avis de somme à payer (ASP) hors ADR et ANR de l'année	32 821 504 €	31 876 107 €	35 741 795 €	-3%	12%	8%
Avis de réduction (ADR) et de non recouvrement (ANR) émis correspondants aux ASP d'années antérieures	-71 147 €	-227 063 €	-302 991 €	219%	33%	12%
Facturation nette : avis de somme à payer (ASP) hors ADR et ANR de tout type (état comptable)	32 750 357 €	31 649 043 €	35 438 804 €	-3%	12%	8%



LA REDISTRIBUTION

Approche globale

En 2019, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz a soutenu 1 149 structures différentes (+5%) pour 35,5M€ (+3%) correspondant à 2 195 dossiers soutenus (+5%).

	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Total des aides						
Nombre de dossiers instruits	2 408	2 524	2 673	5%	6%	7%
Nombre de dossiers soutenus	1 970	2 087	2 195	6%	5%	7%
Montant total demandé des dossiers instruits	58 621 637 €	55 986 162 €	57 852 777 €	-4%	3%	9%
Montant total demandé des dossiers soutenus	50 937 140 €	47 502 451 €	49 920 027 €	-7%	5%	9%
Montant total octroyé	36 788 141 €	34 435 777 €	35 520 748 €	-6%	3%	8%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	18 674 €	16 500 €	16 183 €	-12%	-2%	1%
Nombre de structures aidées	1 044	1 098	1 149	5%	5%	7%

Fonds d'intervention

Le Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et manifestations culturels a été créé début 2019 (décret n°2019-203 du 18 mars 2019 et arrêté du 21 mars 2019) dont les aides sont destinées à financer les actions visant à améliorer les

conditions de sécurité des manifestations de spectacle vivant. Ce fonds succède au Fonds d'urgence pour le spectacle vivant mis en place en 2015 et qui a pris fin en décembre 2018 et s'adresse aux entreprises de spectacle vivant relevant de la convention collective nationale étendue des entreprises du spectacle vivant privé et à celles subventionnées et dans le champ de la taxe sur les spectacles, prévue à l'article 76 de la loi du 30 décembre 2003.

Même s'il ne s'agit pas du même fonds, les chiffres 2019 pour le Fonds d'intervention sont présentés au regard des deux dernières années du Fonds d'urgence afin d'illustrer l'intégration progressive des coûts liés par les acteurs eux-mêmes avec un soutien à un nombre de structures comparable mais pour un montant moyen octroyé en baisse, un peu plus forte que la baisse observée sur les montants demandés. En 2019, 244 dossiers portés par 227 structures différentes ont été soutenus, pour un montant total octroyé de près de 2 millions d'euros et un montant moyen octroyé par dossier soutenu de 8K€.

	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Fonds d'urgence au spectacle vivant / Fonds d'intervention (2019)						
Nombre de dossiers instruits	303	310	266	2%	-14%	NS
Nombre de dossiers soutenus	279	260	244	-7%	-6%	NS
Montant total demandé des dossiers instruits	14 158 126 €	9 710 258 €	7 664 839 €	-31%	-21%	NS
Montant total demandé des dossiers soutenus	13 299 849 €	8 237 949 €	6 818 295 €	-38%	-17%	NS
Montant total octroyé	5 442 527 €	2 928 096 €	1 959 820 €	-46%	-33%	NS
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	19 507 €	11 262 €	8 032 €	-42%	-29%	NS
Nombre de structures aidées	238	226	227	-5%	0%	NS

Le droit de tirage

Après un recul en 2018 (en lien notamment avec la baisse des recettes de la taxe fiscale sur les spectacles), le recours au droit de tirage s'est accru de 15% en montant en 2019 pour atteindre 19,3 millions d'euros. 642 structures différentes en ont bénéficié, soit 5% de plus qu'en 2018.

	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Droit de tirage						
Nombre de dossiers instruits	669	680	743	2%	9%	6%
Nombre de dossiers soutenus	669	680	743	2%	9%	6%
Montant total demandé des dossiers instruits	18 711 110 €	16 743 161 €	19 327 605 €	-11%	15%	6%
Montant total demandé des dossiers soutenus	18 711 110 €	16 743 161 €	19 327 605 €	-11%	15%	6%
Montant total octroyé	18 702 655 €	16 743 085 €	19 327 605 €	-10%	15%	6%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	27 956 €	24 622 €	26 013 €	-12%	6%	0%
Nombre de structures aidées	600	610	642	2%	5%	6%

Les aides sélectives nationales par axe de soutien

En 2019, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz a soutenu 1 029 dossiers d'aides sélectives nationales (+3%) pour 11,8M€ (+1%) octroyés sous forme d'aides non remboursables, remboursables ou non financières à 562 structures différentes (+1%).

En nombre de dossiers	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Création / Production	461	496	509	8%	3%	6%
Diffusion	338	382	378	13%	-1%	4%
Structuration et développement professionnel	49	56	70	14%	25%	5%
Entreprises (hors droit de tirage)	55	63	72	15%	14%	17%
Total des aides octroyées (hors droit de tirage)	903	997	1 029	10%	3%	6%
En montant octroyé						TCAM 2005-2019
	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2005-2019
Création / Production	3 451 286 €	3 721 699 €	3 563 342 €	8%	-4%	6%
Diffusion	4 763 517 €	4 816 110 €	4 882 901 €	1%	1%	7%
Structuration et développement professionnel	1 304 050 €	1 378 850 €	1 519 500 €	6%	10%	6%
Entreprises (hors droit de tirage)	1 456 000 €	1 742 000 €	1 793 000 €	20%	3%	17%
Total des aides octroyées (hors droit de tirage)	10 974 853 €	11 658 659 €	11 758 743 €	6%	1%	7%
En nombre de structures soutenues						TCAM 2005-2019
	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2005-2019
Création / Production	254	257	257	1%	0%	6%
Diffusion	274	315	313	15%	-1%	5%
Structuration et développement professionnel	46	50	66	9%	32%	5%
Entreprises (hors droit de tirage)	55	61	65	11%	7%	17%
Total des aides octroyées (hors droit de tirage)	517	558	562	8%	1%	5%

La répartition des aides en fonction de leur nature (non remboursable, remboursable, non financière) est précisée dans le tableau suivant.

En nombre de dossiers / en nombre d'aides (par catégorie d'aides)	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Aides nationales hors droit de tirage	903	997	1 029	10%	3%	6%
Aides sélectives non remboursables (en nombre d'aides)	873	961	995	10%	4%	5%
Aides sélectives remboursables (en nombre d'aides)	53	60	52	13%	-13%	17%
Aides sélectives "non financières" (en nombre d'aides)	4	8	4	100%	-50%	
En montant octroyé						TCAM 2005-2019
	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2005-2019
Aides nationales hors droit de tirage	10 974 853 €	11 658 659 €	11 758 743 €	6%	1%	7%
Aides sélectives non remboursables	9 802 853 €	10 455 159 €	10 646 743 €	7%	2%	7%
Aides sélectives remboursables	1 154 000 €	1 165 500 €	1 092 000 €	1%	-6%	17%
Aides sélectives "non financières"	18 000 €	38 000 €	20 000 €	111%	-47%	

Aides à la création / production

257 structures différentes ont été soutenues dans le cadre des aides à la création / production (sans changement par rapport à 2018) pour 3,6M€ (-4%) correspondant à 509 dossiers acceptés (+3%).

Création / Production	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Nombre de dossiers instruits	617	637	684	3%	7%	5%
Nombre de dossiers soutenus	461	496	509	8%	3%	6%
Montant total demandé des dossiers instruits	7 227 614 €	7 648 112 €	7 159 324 €	6%	-6%	6%
Montant total demandé des dossiers soutenus	5 417 714 €	6 102 999 €	5 433 033 €	13%	-11%	8%
Montant total octroyé	3 451 286 €	3 721 699 €	3 563 342 €	8%	-4%	6%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	7 487 €	7 503 €	7 001 €	0%	-7%	0%
Nombre de structures aidées	254	257	257	1%	0%	6%

Ces aides se répartissent ainsi par programme.

En nombre de dossiers	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Résidences musiques actuelles	43	39	34	-9%	-13%	
Aide à la pré-production scénique	69	93	100	35%	8%	13%
Aide à la production	304	323	322	6%	0%	5%
Aide aux premières parties	45	39	51	-13%	31%	0%
Aides à l'international	0	2	2		0%	
Total des aides octroyées	461	496	509	8%	3%	6%
En montant octroyé	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Résidences musiques actuelles	382 430 €	377 500 €	353 800 €	-1%	-6%	
Aide à la pré-production scénique	189 356 €	277 390 €	265 794 €	46%	-4%	11%
Aide à la production	2 641 625 €	2 865 464 €	2 762 573 €	8%	-4%	5%
Aide aux premières parties	237 875 €	171 345 €	168 675 €	-28%	-2%	2%
Aides à l'international	0 €	30 000 €	12 500 €		-58%	
Total des aides octroyées	3 451 286 €	3 721 699 €	3 563 342 €	8%	-4%	6%

Ci-après le détail programme par programme.

Résidences musiques actuelles	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Nombre de dossiers instruits	66	54	58	-18%	7%	
Nombre de dossiers soutenus	43	39	34	-9%	-13%	
Montant total demandé des dossiers instruits	863 078 €	704 201 €	800 026 €	-18%	14%	
Montant total demandé des dossiers soutenus	575 502 €	530 200 €	493 326 €	-8%	-7%	
Montant total octroyé	382 430 €	377 500 €	353 800 €	-1%	-6%	
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	8 894 €	9 679 €	10 406 €	9%	8%	
Nombre de structures aidées	41	35	32	-15%	-9%	
Aide à la pré-production scénique	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Nombre de dossiers instruits	101	122	131	21%	7%	8%
Nombre de dossiers soutenus	69	93	100	35%	8%	13%
Montant total demandé des dossiers instruits	416 011 €	529 494 €	551 788 €	27%	4%	7%
Montant total demandé des dossiers soutenus	270 821 €	401 426 €	417 110 €	48%	4%	11%
Montant total octroyé	189 356 €	277 390 €	265 794 €	46%	-4%	11%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	2 744 €	2 983 €	2 658 €	9%	-11%	-2%
Nombre de structures aidées	50	64	63	28%	-2%	11%
Aide à la production	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Nombre de dossiers instruits	399	418	441	5%	6%	4%
Nombre de dossiers soutenus	304	323	322	6%	0%	5%
Montant total demandé des dossiers instruits	5 578 743 €	6 090 062 €	5 532 010 €	9%	-9%	5%
Montant total demandé des dossiers soutenus	4 258 109 €	4 861 018 €	4 252 097 €	14%	-13%	7%
Montant total octroyé	2 641 625 €	2 865 464 €	2 762 573 €	8%	-4%	5%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	8 690 €	8 871 €	8 579 €	2%	-3%	1%
Nombre de structures aidées	165	164	166	-1%	1%	5%
Aide aux premières parties	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Nombre de dossiers instruits	51	41	52	-20%	27%	-2%
Nombre de dossiers soutenus	45	39	51	-13%	31%	0%
Montant total demandé des dossiers instruits	369 782 €	244 355 €	260 500 €	-34%	7%	0%
Montant total demandé des dossiers soutenus	313 282 €	230 355 €	255 500 €	-26%	11%	1%
Montant total octroyé	237 875 €	171 345 €	168 675 €	-28%	-2%	2%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	5 286 €	4 393 €	3 307 €	-17%	-25%	2%
Nombre de structures aidées	31	30	33	-3%	10%	0%
Aide à la diffusion à l'étranger	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Nombre de dossiers instruits	0	2	2		0%	
Nombre de dossiers soutenus	0	2	2		0%	
Montant total demandé des dossiers instruits	0 €	80 000 €	15 000 €		-81%	
Montant total demandé des dossiers soutenus	0 €	80 000 €	15 000 €		-81%	
Montant total octroyé	0 €	30 000 €	12 500 €		-58%	
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	#DIV/0!	15 000 €	6 250 €		-58%	
Nombre de structures aidées		1	2		100%	

Aides à la diffusion

313 structures différentes ont été soutenues dans le cadre des aides à la diffusion (-1% par rapport à 2018) pour 4,9M€ (+1%) correspondant à 378 dossiers acceptés (-1%).

	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Diffusion						
Nombre de dossiers instruits	450	494	490	10%	-1%	4%
Nombre de dossiers soutenus	338	382	378	13%	-1%	4%
Montant total demandé des dossiers instruits	9 303 325 €	9 623 792 €	9 376 853 €	3%	-3%	6%
Montant total demandé des dossiers soutenus	7 344 689 €	7 471 824 €	7 331 622 €	2%	-2%	7%
Montant total octroyé	4 763 517 €	4 816 110 €	4 882 901 €	1%	1%	7%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	14 093 €	12 608 €	12 918 €	-11%	2%	3%
Nombre de structures aidées	274	315	313	15%	-1%	5%

Ces aides se répartissent ainsi par programme :

En nombre de dossiers		2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Festivals		105	108	100	3%	-7%	2%
Aide à la diffusion		147	155	152	5%	-2%	4%
Aides à l'aménagement et à l'équipement des salles		69	92	105	33%	14%	7%
Promoteurs - Diffuseurs		17	27	21	59%	-22%	
Total des aides octroyées		338	382	378	13%	-1%	4%
En montant octroyé		2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Festivals		1 610 000 €	1 560 500 €	1 622 000 €	-3%	4%	5%
Aide à la diffusion		1 520 009 €	1 606 500 €	1 631 498 €	6%	2%	9%
Aides à l'aménagement et à l'équipement des salles		1 463 100 €	1 426 500 €	1 471 500 €	-3%	3%	7%
Promoteurs - Diffuseurs		170 408 €	222 610 €	157 903 €	31%	-29%	
Total des aides octroyées		4 763 517 €	4 816 110 €	4 882 901 €	1%	1%	7%

Ci-après le détail programme par programme

Aide à la diffusion		2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Nombre de dossiers instruits		165	163	162	-1%	-1%	3%
Nombre de dossiers soutenus		147	155	152	5%	-2%	4%
Montant total demandé des dossiers instruits		2 509 300 €	2 569 100 €	2 563 225 €	2%	0%	5%
Montant total demandé des dossiers soutenus		2 286 300 €	2 444 100 €	2 417 225 €	7%	-1%	6%
Montant total octroyé		1 520 009 €	1 606 500 €	1 631 498 €	6%	2%	9%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu		10 340 €	10 365 €	10 734 €	0%	4%	5%
Nombre de structures aidées		147	155	151	5%	-3%	8%
Festivals		2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Nombre de dossiers instruits		187	195	190	4%	-3%	4%
Nombre de dossiers soutenus		105	108	100	3%	-7%	2%
Montant total demandé des dossiers instruits		3 933 418 €	3 882 965 €	3 917 000 €	-1%	1%	6%
Montant total demandé des dossiers soutenus		2 366 193 €	2 339 500 €	2 159 000 €	-1%	-8%	4%
Montant total octroyé		1 610 000 €	1 560 500 €	1 622 000 €	-3%	4%	5%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu		15 333 €	14 449 €	16 220 €	-6%	12%	3%
Nombre de structures aidées		99	107	98	8%	-8%	2%

	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Aides à l'aménagement et à l'équipement des salles						
Nombre de dossiers instruits	76	100	109	32%	9%	6%
Nombre de dossiers soutenus	69	92	105	33%	14%	7%
Montant total demandé des dossiers instruits	2 577 857 €	2 747 384 €	2 532 414 €	7%	-8%	6%
Montant total demandé des dossiers soutenus	2 453 797 €	2 346 592 €	2 483 868 €	-4%	6%	9%
Montant total octroyé	1 463 100 €	1 426 500 €	1 471 500 €	-3%	3%	7%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	21 204 €	15 505 €	14 014 €	-27%	-10%	-1%
Nombre de structures aidées	69	87	102	26%	17%	7%
						TCAM
Promoteurs - Diffuseurs						2005-2019
Nombre de dossiers instruits	22	36	29	64%	-19%	
Nombre de dossiers soutenus	17	27	21	59%	-22%	
Montant total demandé des dossiers instruits	282 750 €	424 343 €	364 214 €	50%	-14%	
Montant total demandé des dossiers soutenus	238 399 €	341 632 €	271 529 €	43%	-21%	
Montant total octroyé	170 408 €	222 610 €	157 903 €	31%	-29%	
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	10 024 €	8 245 €	7 519 €	-18%	-9%	
Nombre de structures aidées	12	21	17	75%	-19%	

Structuration, développement professionnel et partenariats stratégiques

66 structures différentes ont été soutenues dans le cadre des aides à la structuration et au développement professionnel et dans le cadre des partenariats stratégiques gérés par le Comité des programmes (+32% par rapport à 2018) pour 1,5M€ (+10%) correspondant à 70 dossiers acceptés (+25%).

En nombre de dossiers	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Structuration et développement professionnel	44	50	65	14%	30%	4%
Partenariats stratégiques	5	6	5	NS	NS	
Total des aides octroyées	49	56	70	14%	25%	5%
						TCAM
En montant octroyé	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2005-2019
Structuration et développement professionnel	734 050 €	766 350 €	857 000 €	4%	12%	1%
Partenariats stratégiques	570 000 €	612 500 €	662 500 €	7%	8%	
Total des aides octroyées	1 304 050 €	1 378 850 €	1 519 500 €	6%	10%	6%
						TCAM
Structuration, développement professionnel & partenariats	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2005-2019
Nombre de dossiers instruits	62	65	85	5%	31%	4%
Nombre de dossiers soutenus	49	56	70	14%	25%	5%
Montant total demandé des dossiers instruits	1 678 845 €	1 626 450 €	1 854 600 €	-3%	14%	4%
Montant total demandé des dossiers soutenus	1 452 345 €	1 533 950 €	1 744 150 €	6%	14%	5%
Montant total octroyé	1 304 050 €	1 378 850 €	1 519 500 €	6%	10%	6%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	26 613 €	24 622 €	21 707 €	-7%	-12%	1%
Nombre de structures aidées	46	50	66	9%	32%	5%

Ces aides se répartissent ainsi par programme.

En nombre de dossiers	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Structuration et développement professionnel	44	50	65	14%	30%	4%
Partenariats stratégiques	5	6	5	NS	NS	
Total des aides octroyées	49	56	70	14%	25%	5%
						TCAM
En montant octroyé	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2005-2019
Structuration et développement professionnel	734 050 €	766 350 €	857 000 €	4%	12%	1%
Partenariats stratégiques	570 000 €	612 500 €	662 500 €	7%	8%	
Total des aides octroyées	1 304 050 €	1 378 850 €	1 519 500 €	6%	10%	6%

Ci-après le détail programme par programme.

	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Structuration et développement professionnel						
Nombre de dossiers instruits	57	59	80	4%	36%	3%
Nombre de dossiers soutenus	44	50	65	14%	30%	4%
Montant total demandé des dossiers instruits	1 083 845 €	991 450 €	1 149 600 €	-9%	16%	0%
Montant total demandé des dossiers soutenus	857 345 €	898 950 €	1 039 150 €	5%	16%	1%
Montant total octroyé	734 050 €	766 350 €	857 000 €	4%	12%	1%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	16 683 €	15 327 €	13 185 €	-8%	-14%	-3%
Nombre de structures aidées	41	45	61	10%	36%	4%
Partenariats stratégiques						
Nombre de dossiers instruits	5	6	5	20%	-17%	
Nombre de dossiers soutenus	5	6	5	20%	-17%	
Montant total demandé des dossiers instruits	595 000 €	635 000 €	705 000 €	7%	11%	
Montant total demandé des dossiers soutenus	595 000 €	635 000 €	705 000 €	7%	11%	
Montant total octroyé	570 000 €	612 500 €	662 500 €	7%	8%	
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	114 000 €	102 083 €	132 500 €	-10%	30%	
Nombre de structures aidées	5	5	5	0%	0%	

Aides aux entreprises

65 structures différentes ont été soutenues dans le cadre des aides aux entreprises hors droit de tirage (+7% par rapport à 2018) pour 1,8M€ (+3%) correspondant à 72 dossiers acceptés (+14%).

	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Aides aux entreprises (hors droit de tirage)						
Nombre de dossiers instruits	90	88	105	-2%	19%	13%
Nombre de dossiers soutenus	55	63	72	15%	14%	17%
Montant total demandé des dossiers instruits	3 614 500 €	4 187 853 €	7 103 455 €	16%	70%	16%
Montant total demandé des dossiers soutenus	2 308 500 €	2 896 853 €	5 721 955 €	25%	98%	20%
Montant total octroyé	1 456 000 €	1 742 000 €	1 793 000 €	20%	3%	17%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	26 473 €	27 651 €	24 903 €	4%	-10%	0%
Nombre de structures aidées	55	61	65	11%	7%	17%

Ces aides se répartissent ainsi par programme.

En nombre de dossiers	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Soutien aux entreprises	19	34	33	79%	-3%	17%
Soutien au développement des entreprises	14	7	13	-50%	86%	
Avance de trésorerie	22	22	26	0%	18%	15%
Total des aides octroyées	55	63	72	15%	14%	17%
En montant octroyé	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	TCAM 2005-2019
Soutien aux entreprises	484 000 €	1 047 000 €	888 000 €	116%	-15%	17%
Soutien au développement des entreprises	510 000 €	265 000 €	429 000 €	-48%	62%	
Avance de trésorerie	462 000 €	430 000 €	476 000 €	-7%	11%	14%
Total des aides octroyées	1 456 000 €	1 742 000 €	1 793 000 €	20%	3%	17%

Ci-après le détail programme par programme.

Rapport d'activité 2019 du Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV)
publié par le Centre national de la musique

Soutien aux entreprises	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2005-2019
Nombre de dossiers instruits	34	50	53	47%	6%	10%
Nombre de dossiers soutenus	19	34	33	79%	-3%	17%
Montant total demandé des dossiers instruits	1 602 000 €	2 783 870 €	5 302 055 €	74%	90%	14%
Montant total demandé des dossiers soutenus	774 000 €	1 875 870 €	4 375 055 €	142%	133%	21%
Montant total octroyé	484 000 €	1 047 000 €	888 000 €	116%	-15%	17%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	25 474 €	30 794 €	26 909 €	21%	-13%	0%
Nombre de structures aidées	19	34	32	79%	-6%	17%
						TCAM
Soutien au développement des entreprises	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2005-2019
Nombre de dossiers instruits	18	12	17	-33%	42%	
Nombre de dossiers soutenus	14	7	13	-50%	86%	
Montant total demandé des dossiers instruits	970 000 €	688 983 €	880 900 €	-29%	28%	
Montant total demandé des dossiers soutenus	830 000 €	447 983 €	643 900 €	-46%	44%	
Montant total octroyé	510 000 €	265 000 €	429 000 €	-48%	62%	
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	36 429 €	37 857 €	33 000 €	4%	-13%	
Nombre de structures aidées	14	7	13	-50%	86%	
						TCAM
Avance de trésorerie	2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019	2005-2019
Nombre de dossiers instruits	38	26	35	-32%	35%	17%
Nombre de dossiers soutenus	22	22	26	0%	18%	15%
Montant total demandé des dossiers instruits	1 042 500 €	715 000 €	920 500 €	-31%	29%	15%
Montant total demandé des dossiers soutenus	704 500 €	573 000 €	703 000 €	-19%	23%	13%
Montant total octroyé	462 000 €	430 000 €	476 000 €	-7%	11%	14%
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	21 000 €	19 545 €	18 308 €	-7%	-6%	-1%
Nombre de structures aidées	22	22	25	0%	14%	15%

Les aides sélectives territoriales

En nombre de dossiers		2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019
	Ville de Paris	31	48	37	55%	-23%
C6BIS	Ville de Paris - aides à l'équipement	12	22	16	83%	-27%
C7BIS	Ville de Paris - aides à l'activité des salles	19	26	21	37%	-19%
	Conventions régionales	88	102	142	16%	39%
CRBZH	Bretagne	17	12	20	-29%	67%
CRCVDL	Centre Val de Loire	0	9	17		89%
CREST	Grand Est	6	0	4		
CRNAQ	Nouvelle Aquitaine	28	36	38	29%	6%
CRNOR	Normandie	9	17	26	89%	53%
CROCC	Occitanie (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon)	15	19	0	27%	-100%
CRPDLL	Pays de la Loire	0	0	19		
CRPAC	Provence Alpes Côte d'Azur	13	9	18	-31%	100%
	Total des aides octroyées	119	150	179	26%	19%
En montant octroyé		2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019
	Ville de Paris	714 106 €	2 022 937 €	1 225 380 €	183%	-39%
C6BIS	Ville de Paris - aides à l'équipement	380 106 €	1 648 337 €	838 848 €	334%	-49%
C7BIS	Ville de Paris - aides à l'activité des salles	334 000 €	374 600 €	386 532 €	12%	3%
	Conventions régionales	954 000 €	1 083 000 €	1 249 200 €	14%	15%
CRBZH	Bretagne	190 000 €	138 000 €	212 800 €	-27%	54%
CRCVDL	Centre Val de Loire	0 €	100 000 €	119 900 €		20%
CREST	Grand Est	55 000 €	0 €	75 000 €		
CRNAQ	Nouvelle Aquitaine	275 000 €	291 000 €	298 500 €	6%	3%
CRNOR	Normandie	60 000 €	199 000 €	308 600 €	232%	55%
CROCC	Occitanie (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon)	255 000 €	224 000 €	0 €	-12%	-100%
CRPDLL	Pays de la Loire	0 €	0 €	90 000 €		
CRPAC	Provence Alpes Côte d'Azur	119 000 €	131 000 €	144 400 €	10%	10%
	Total des aides octroyées	1 668 106 €	3 105 937 €	2 474 580 €	86%	-20%

Rapport d'activité 2019 du Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV)
publié par le Centre national de la musique

En nombre de structures aidées		2017	2018	2019	2017-2018	2018-2019
	Ville de Paris	19	30	26	58%	-13%
C6BIS	Ville de Paris - aides à l'équipement	11	20	15	82%	-25%
C7BIS	Ville de Paris - aides à l'activité des salles	12	16	17	33%	6%
	Conventions régionales	83	98	126	18%	29%
CRBZH	Bretagne	15	12	16	-20%	33%
CRCVDL	Centre Val de Loire		9	12		33%
CREST	Grand Est	6		4		
CRNAQ	Nouvelle Aquitaine	27	35	37	30%	6%
CRNOR	Normandie	9	17	22	89%	29%
CROCC	Occitanie (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon)	13	16		23%	-100%
CRPDLL	Pays de la Loire			17		
CRPAC	Provence Alpes Côte d'Azur	13	9	18	-31%	100%
Total des aides octroyées		102	128	152	25%	19%

CREDITS

Directeur de la publication
Jean-Philippe Thiellay

Rédaction
L'équipe du CNM

Coordination
Direction de la communication et du développement

Conception graphique
Direction de la communication et du développement

CONTACTS

CNM
9 boulevard des Batignolles
75008 Paris

T : 01 56 69 11 30

F : 01 53 75 42 61

E : info@cnm.fr

www.cnm.fr





centre national
de la chanson des
variétés et du jazz

centre
national
de la musique

